Solidaires
Fonction Publique

Communiqué
6 septembre 2021

DEPLACEMENT D'EMMANUEL MACRON A MARSEILLE : DE NOUVELLES ATTAQUES CONTRE LES SERVICES PUBLICS

Lors de son déplacement du 2 septembre à Marseille, le président de la République et les ministres qui l'accompagnaient ont été hués par la population d'un quartier de la cité phocéenne, outrée par les propos méprisants du ministre de l'Éducation Nationale, concernant l'allocation de rentrée scolaire.
Ce n'est pas la première fois que les habitant·e·s des quartiers populaires sont stigmatisé-es par ce gouvernement. Au lieu de sorties médiatiques tonitruantes, les habitant·e·s des quartiers populaires de Marseille et d'ailleurs attendent de l'État qu'il renforce la présence des services publics.
La crise sanitaire a montré à quel point les services publics sont indispensables pour les populations, notamment les plus précaires. Inégalités sociales et territoriales vont de pair...

Lors de ce déplacement, E. Macron a annoncé des mesures d'expérimentations qui visent ni plus ni moins qu'à libéraliser davantage les services publics. Il a reproché au maire de Marseille le nombre important de grèves et l'absentéisme au sein de son personnel. Si les salarié·e·s font usage de leur droit de grève c'est bien parce que leurs conditions de travail se dégradent. De même, les arrêts maladies à répétition sont symptomatiques de conditions de travail dégradées. Aux questions des dégradations des conditions de travail des agent.e.s publics et de l'état extrêmement délabré, voire même indigne de certaines installations accueillant du public dont de jeunes enfants, le président n'a eu aucune réponse, si ce n'est le silence !

Pour Solidaires Fonction Publique, il y a urgence à investir massivement dans le développement des services publics pour la population, en particulier dans les quartiers les plus défavorisés. La redistribution des richesses, la réduction des inégalités passent par les services publics.

Solidaires Fonction Publique revendique :

- Des moyens budgétaires pour le développement des services publics (santé, école, petite enfance, perte d'autonomie, écologie …)
- Un recrutement statutaire de personnels à hauteurs des besoins dans l'ensemble des services publics
- Le partage du travail par la diminution du temps de travail
- Des augmentations de salaires notamment par l'attribution d'un nombre de points d'indice pour tout.e.s et un dégel immédiat du point d'indice.